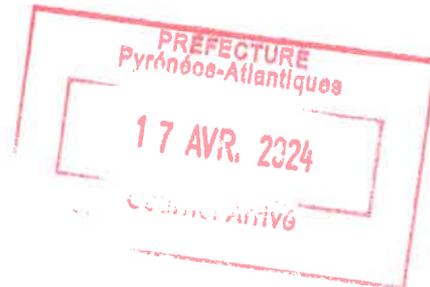




**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 29 mars 2024**

*Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Thierry CARRERE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Isabelle BERGES (a suppléé Monique MOULAT), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Michel CAPERAN), Jean-Michel DESSERE (a suppléé Marc GAIRIN), Victor DUDRET (a suppléé Jean-Marc DENAX), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO), Jean-Pierre LANNES (a suppléé Claude FERRATO), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Bernard PEYROULET), Jean LACOSTE (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE).

Délégués représentés :

Jean-Yves LALANNE a donné pouvoir à Valérie REVEL, Francis PEES a donné pouvoir à Jean-Claude BOURIAT.

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Bernard DUPONT, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean LABOUR, Philippe LALANNE, Patrice LAURENT, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Martine RODRIGUEZ, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Jean-Yves COURREGES, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Valérie RAMEAU, Didier REY.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

N°8 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
Demande de subvention au titre de l'année 2024

L'échelle du Béarn présente une cohérence et une logique d'ensemble dans l'approche des questions alimentaires et agricoles. C'est pourquoi, depuis 2020, le Pays de Béarn anime l'émergence d'un projet alimentaire de territoire (PAT).

Le diagnostic agricole et alimentaire du Béarn, réalisé en 2020 et actualisé en 2021, a précisé quatre objectifs stratégiques :

- Préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture nourricière
- Développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux et en circuits courts
- Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable
- Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire du Béarn

En 2022, une concertation des acteurs locaux a permis d'impliquer collectivités publiques, habitants et acteurs du système alimentaire (54 acteurs pour le Conseil de développement, autour de 70 acteurs sollicités lors des fabriques de projet). Cette large mobilisation a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions structuré autour de 8 actions prioritaires :

- Action 1 : Mise en place d'une cellule de veille des reprises et des transmissions
- Action 2 : Construction d'une stratégie foncière collective à l'échelle du Béarn
- Action 3 : Relier les initiatives, travailler sur la chaîne de valeur, soutenir la diversification : cellule de veille économique
- Action 4 : Soutien stratégique au développement de la transformation locale
- Action 5 : Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité
- Action 6 : Déploiement d'un programme de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage
- Action 7 : Préfiguration d'un conseil local de l'alimentation
- Action 8 : Création d'outils de communication et de promotion des productions locales et de la gastronomie béarnaise

Ce projet alimentaire territorial a obtenu la reconnaissance de l'Etat au travers de la labellisation au niveau 1 du Programme National de l'Alimentation, dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023.

Par délibération du 7 avril 2023, le Pays de Béarn a, d'une part, approuvé son projet alimentaire territorial et, d'autre part, autorisé le recrutement d'une ingénierie dédiée afin d'animer la mise en œuvre de cette démarche et de mener à bien les actions qui lui seront propres.

C'est dans ce contexte, et en accord avec les territoires de contractualisation concernés, que le Pays de Béarn sollicite, pour l'année 2024, une aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20 000 €, conformément à ses dispositifs d'intervention en matière d'ingénierie territoriale.

Le plan de financement prévisionnel relatif à cette demande serait le suivant, pour un montant total de dépenses de 55 000 € :

- Financement Région Nouvelle-Aquitaine : 20 000 € (36%)
- Autofinancement Pays de Béarn : 35 000 € (64%)

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

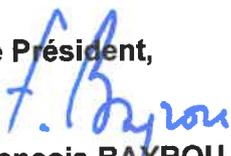
- 1- Approuver le plan de financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2024 ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les soutiens financiers correspondants.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

